

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/01/2021

Dossier complet le :
18/01/2021

N° d'enregistrement :
F09320P0005

1. Intitulé du projet

Modification du raccordement électrique du site PETROINEOS de Martigues (raffinerie) au réseau RTE 63 000 Volts

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PETROINEOS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric Python (président)

RCS / SIRET

3 2 9 8 6 0 2 4 3 0 0 0 5 5

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	Le projet prévoit :
1. Extension d'un poste de transformation existant	La création d'une liaison souterraine (non soumis à la demande de cas par cas mais incluse au titre de la notion de projet) ;
2. Réalisation d'une ligne électrique aérienne sur moins de 15 Km.	La reconstruction d'une liaison aérienne en lieu et en place sur un linéaire d'environ 1,7 km (Objet de la présente demande) ; L'extension d'un poste électrique existant (Objet de la présente demande).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société PETROINEOS souhaite augmenter la disponibilité de puissance de raccordement électrique de son établissement situé sur Martigues afin d'assurer une vraie redondance sur son alimentation électrique. En effet, la société PETROINEOS souhaite l'assurance d'une bonne fiabilité et d'une bonne continuité de service en s'assurant que chacune des liaisons électriques sera capable de reprendre la consommation globale du site en cas de défaillance de l'une d'elles.

Pour se faire, le poste électrique Nord de Caronte en 63 kV existant doit faire l'objet d'une sécurisation et d'une fiabilisation. Ce poste sera également agrandi afin de recevoir la deuxième arrivée 63kV de RTE. Dans le cadre de cet agrandissement, un bâtiment devra être détruit. Les plans de projet de cette extension figurent à l'annexe N°4. Ce projet est porté par la société PETROINEOS.

Dans le même temps, l'alimentation du poste en ligne aérienne 63 kV doit être repris. La ligne aérienne 63 kV entre le poste Nord de Caronte et le poste de Lavéra sera reconstruite en lieu et place. Une ligne souterraine 63 kV entre le poste Nord de Caronte et le poste de Lavéra doit être réalisée en parallèle de la ligne aérienne. Le tracé de ces lignes figure à l'annexe N°4. Ce projet est porté par RTE.

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre de fiabiliser l'alimentation électrique en 63 kV de la raffinerie au niveau du poste Nord de Caronte et de réaliser une véritable redondance (lignes et poste). En effet, des problèmes de fiabilité d'alimentation électrique ont entraîné des déclenchements de la Raffinerie.

Le projet doit également permettre d'augmenter la disponibilité électrique, pour assurer une vraie redondance.

Enfin, les travaux permettront une mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation et des normes de RTE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux au niveau du poste Nord de Caronte :

- Augmentation de la surface du poste existante = actuel d'environ 1 650 m² - futur d'environ 3 500 m² ;
- Reprise / sécurisation / fiabilisation des composants et des réseaux du poste existant ;
- Réalisation d'un nouveau réseau électrique ;

- pour permettre la connexion de la ligne souterraine à créer (Voir ci-dessous), des travaux auront lieu dans l'enceinte du poste électrique de Lavéra : Confectionner et installer un jeu de Boites à Câbles (avec 3 tores, parafoudres) + Installer une armoire avec les équipements Basse Tension associés, et plusieurs points de comptage.

- pour permettre la connexion de la ligne aérienne à reconstruire (Voir ci-dessous), des travaux auront lieu dans l'enceinte du poste électrique de Lavéra : Créer les descentes entre l'arrivée ligne sur le portique client et le 1er équipement Haute Tension du client + Installer une armoire et les équipements Basse Tension associés

Travaux sur les lignes électriques 63 kV :

- 1ère étape : réaliser une liaison souterraine 63kV d'environ 1,7km entre le poste Nord de Caronte et le poste de Lavéra ;
- 2ème étape : reconstruire la ligne aérienne en lieu et place, du pylône 1 au poste Nord de Caronte sur environ 1,7km ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet en phase exploitation correspondra à la mise en service de ce nouveau réseau électrique, avec d'une part le poste électrique Nord de Caronte modernisé (fiabilisé et agrandi), et d'autre part, l'utilisation des deux lignes électriques 63 kV (une souterraine et l'autre aérienne).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En parallèle, le projet est soumis à :

- Approbation du projet d'ouvrage pour la liaison aérienne de RTE ;
- permis de construire pour le poste de Caronte.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Poste électrique Nord de Caronte - augmentation de la superficie du poste	Actuel = environ 1 650 m ² Futur = environ 3 500 m ²
Création d'une ligne électrique 63 kV souterraine	1,7 km
Reconstruction à l'identique d'une ligne électrique 63 kV aérienne	1,7 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Martigues

Site de la société (raffinerie)
PETROINEOS

La localisation du projet est illustrée
à l'annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3° 38' 42" 09 Lat. 0 5° 02' 32" 32

Point d'arrivée :

Long. 4 3° 39' 12" 71 Lat. 0 5° 00' 97" 88

Communes traversées :

Seule la commune de Martigues est concernée

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Cette modification d'un ouvrage existant concerne le poste électrique Nord de Caronte et la ligne aérienne 63 kV entre ce dernier et le poste de Lavéra. La ligne existante sera reconstruite en lieu et place. Une ligne souterraine 63kV sera créée entre le poste Nord de Caronte et le poste de Lavéra. Le poste électrique à modifier et la ligne 63 kV sont des ouvrages datant de la création de la raffinerie, dans les années 1930.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches (plus de 1 km) sont les suivantes (Cf. carte en annexe N°5) : - La ZNIEFF type I « PLAINE DE SAINT-MARTIN - PLATEAU DE PONTEAU » ; - La ZNIEFF type II « CHAÎNES DE L'ESTAQUE ET DE LA NERTHE - MASSIF DU ROVE - COLLINES DE CARRO ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Martigues soumise à la Loi littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil communautaire a approuvé par la délibération du 10 décembre 2015 n°CC 2015-210, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Pays de Martigues.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On signalera la présence d'un monument historique au Nord-Ouest du site de la raffinerie = le fort de Bouc ancien. La zone de travaux se situe en dehors du périmètre de protection de ce monument (1,2 km au plus proche). Cf. carte en annexe N°5
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN pour les mouvements de terrain et argiles prescrit le 26/04/2010 et approuvé le 14/04/2014. Une partie du site PETROINEOS se situe en zone B2 correspondant aux secteurs soumis aux aléas moyens et aux secteurs soumis aux aléas faibles. Ce secteur est soumis à certaines règles auxquelles RTE et PETROINEOS se conformeront. RTE réalisera les investigations géotechniques nécessaires pour couvrir ce risque. Cf. carte en annexe N°6 Le site PETROINEOS étant une raffinerie, il est logiquement concerné par un PPRT, celui de Lavéra, prescrit le 01/08/2013 mais encore non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site PETROINEOS étant une raffinerie, la présence de sols pollués est possible. Néanmoins, selon les données transmises par PETROINEOS, aucun sol pollué n'est connu dans les emprises envisagées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche "côte bleue marine" de la directive habitat est situé à plus de 4 km au Sud
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'extension d'un poste électrique, la reconstruction d'une ligne électrique aérienne existante et la création d'une ligne électrique souterraine. Il n'y aura pas de prélèvements d'eau. Aucune incidence n'est attendue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'extension d'un poste électrique, la reconstruction d'une ligne électrique aérienne existante et la création d'une ligne électrique souterraine, localisé dans un site très industrialisé. Il n'y aura aucune incidence sur les masses d'eau souterraines. Toutes les mesures vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles seront prises, afin de limiter ce dernier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé principalement au niveau du terrain naturel. La réalisation de déblais / remblais est quasi nulle. La réalisation de tranchée en déblais pour la ligne souterraine a créer sera temporaire, les tranchées étant comblées une fois les travaux réalisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé principalement au niveau du terrain naturel. La réalisation de déblais / remblais est quasi nulle. La réalisation de tranchée en déblais pour la ligne souterraine a créer sera temporaire, les tranchées étant comblées une fois les travaux réalisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la raffinerie PETROINEOS. Le contexte naturel est absent au regard de ce site très industrialisé. Les photos de l'annexe N°3 illustrent ce contexte anthropique. Les incidences sur le milieu naturel sont donc nulles. Il est à noter que la zone du projet est située dans une zone à très fort risque Interaction Oiseaux/lignes. Néanmoins, aucune interaction récente n'a eu lieu dans le secteur. Cette zone ne fait pas l'objet d'enjeu particulier identifié par RTE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la raffinerie PETROINEOS. Le site le plus proche "côte bleue marine" de la directive habitat est situé à plus de 4 km au Sud. Le contexte naturel de l'aire d'étude est absent avec un site très industrialisé. Les milieux ne correspondent en rien à ceux de cette zone NATURA 2000. Les photos de l'annexe N°3 illustrent ce contexte anthropique. Les incidences sur le milieu naturel sont donc nulles

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de projet ne possède pas d'enjeux environnementaux. Seule la présence de ZNIEFF à plus de 1 Km au Sud-Est et un périmètre de protection du fort de Bouc ancien à plus de 1 km au Nord-Ouest sont à signaler. Le site de projet reste un secteur très industrialisé où les contraintes écologiques sont nulles et où le contexte paysager ne présente pas de contraintes particulières.</p> <p>Les photos de l'annexe N°3 illustrent ce contexte anthropique.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe au sein de la raffinerie PETROINEOS. Le contexte naturel est absent avec un site très industrialisé. Les photos de l'annexe N°3 illustrent ce contexte anthropique. Les incidences sur le milieu naturel sont donc nulles</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe au sein de la raffinerie PETROINEOS. De nombreux sites SEVESO sont présents à proximité. Cette implantation implique la présence d'un risque technologique constant. Néanmoins, le PPRT est actuellement en cours d'élaboration, n'impliquant pas de contraintes réglementaires pour ce site.</p> <p>RTE et PETROINEOS prendront toutes les mesures nécessaires sur ce chantier afin d'assurer la sécurité des entreprises de travaux.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie du site PETROINEOS se situe en zone B2 du PPRN lié aux risques mouvements de terrain et argiles. Cette zone correspond aux secteurs soumis aux aléas moyens et aux secteurs soumis aux aléas faibles. Ce secteur est soumis à certaines règles auxquelles RTE et PETROINEOS se conformeront. RTE réalisera les investigations géotechniques nécessaires pour couvrir ce risque.</p> <p>La réalisation de travaux sur un poste électrique et sur des lignes 63 kV sont de nature peu impactante vis-à-vis de ce risque.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet portant sur un poste électrique et sur des lignes électriques 63 kV au sein d'un milieu très industriel, il n'est pas de nature à engendrer de nouveaux risques sanitaires.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront associées à une augmentation temporaire des trafics de véhicules de chantier sur les voiries d'accès existantes. Néanmoins, le site étant situé dans une raffinerie où circule déjà des engins lourds, ces nuisances seront très limitées.</p> <p>Une fois les travaux finalisés, le projet n'aura aucune incidence sur les trafics du site industriel.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Comme tout chantier, les travaux seront une source temporaire de bruit. Néanmoins, le site étant situé dans une raffinerie, le niveau sonore industriel est déjà élevé. Les nuisances du chantier seront donc très limitées.</p> <p>Une fois les travaux finalisés, le projet n'est pas de nature à venir générer une nuisance sonore supplémentaire</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne l'extension d'un poste électrique, la reconstruction d'une ligne électrique aérienne existante et la création d'une ligne électrique souterraine. Il n'y aura aucune émission d'odeurs Aucune incidence n'est attendue.</p> <p>Le projet étant situé dans une raffinerie, il est potentiellement soumis à des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux pourra être une source de vibrations (circulation des engins de chantier, travaux sur le poste et les lignes électriques). Néanmoins, ces incidences restent très limitées aux abords de la zone de chantier et sont temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se dérouleront uniquement de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mise à part une faible émission de gaz à effet de serre dû à la circulation des engins de chantier en phase travaux, le projet ne sera pas source de rejets dans l'air</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne l'extension d'un poste électrique, la reconstruction d'une ligne électrique aérienne existante et la création d'une ligne électrique souterraine. Il n'y aura aucun rejet dans les milieux aquatiques Aucune incidence n'est attendue.</p> <p>En phase de travaux (chantier), toutes les mesures vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles seront prises, afin de limiter ce dernier.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne l'extension d'un poste électrique, la reconstruction d'une ligne électrique aérienne existante et la création d'une ligne électrique souterraine. Il n'y aura aucun rejet d'effluents. Aucune incidence n'est attendue.</p> <p>En phase de travaux (chantier), toutes les mesures vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles seront prises, afin de limiter ce dernier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera à l'origine de déchets habituels associés à ce type de projet.</p> <p>Les déchets qui seront engendrés par ce chantier feront l'objet d'un tri et seront envoyés vers les filières de traitement appropriées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un site industriel qui ne comporte aucun élément paysager patrimonial. Les travaux portent sur un poste électrique existant et sur une ligne aérienne également existante. La réalisation d'une ligne souterraine sera non visible dans le contexte paysager local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux portent sur un poste électrique existant et sur une ligne aérienne également existante. La réalisation d'une ligne souterraine sera non visible dans le contexte paysager local. Une fois réalisés, seul l'agrandissement du poste électrique viendra modifier le contexte local. Néanmoins, cette modification se fera dans un site anthropisé sans enjeu particulier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le chantier n'est pas d'une nature à avoir des incidences sur le contexte environnemental local. Les enjeux sont négligeables à faibles. Les principales mesures associées à ce chantier sont liées aux dispositions qui seront mises en place pour les entreprises travaux vis-à-vis de la sécurité des travaux en site industriel (Risques technologiques, interaction avec les usagers et les employés de la raffinerie ...). Comme pour tout chantier de cette nature, des dispositions seront également prises pour limiter au maximum les risques de pollutions accidentelles (fuite d'un engin de chantier, huiles, hydrocarbures ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

AU regard de l'ensemble de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour ce projet.

La principale raison est liée à la nature du site, une raffinerie, qui ne présente pas d'enjeu du point de vue du contexte environnemental. De plus, toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité du chantier vis-à-vis du risque industriel présente sur la zone. Et en phase de travaux (chantier), toutes les mesures vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles seront prises, afin de limiter ce dernier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe N°5 : carte de localisation des enjeux environnementaux les plus proches (ZNIEFF + monuments historiques) ;

Annexe N°6 : carte du PPRN mouvements de terrain et argiles et localisation du site en zone B2.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



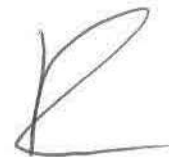
Fait à

le,

Signature:


**Usciati
Didier**

Signature
numérique de
Usciati Didier
Date :
2020.12.18
14:28:03 +01'00'



**Frédéric Python
Président**